



15ème législature

Question N° : 14215	De M. Jean-Michel Jacques (La République en Marche - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Appels abusifs services d'urgence	Analyse > Appels abusifs services d'urgence.
Question publiée au JO le : 13/11/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 30/04/2019 Date de renouvellement : 24/09/2019 Date de renouvellement : 21/01/2020 Date de renouvellement : 28/04/2020 Date de renouvellement : 04/08/2020 Date de renouvellement : 10/11/2020 Date de renouvellement : 23/02/2021 Date de renouvellement : 01/06/2021 Date de renouvellement : 07/09/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021 Date de renouvellement : 22/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les appels abusifs reçus par les services d'urgences. Dernièrement, les pompiers ont lancé une campagne de sensibilisation *via* les réseaux sociaux pour dénoncer les appels abusifs reçus par leurs plateformes. Sur tous les fronts pour porter secours à la population (feux, accidents de la route, malaise, etc.), ces professionnels sont sollicités à toute heure mais, parfois, une fois arrivés sur place, ils ne trouvent ni victimes, ni accidents. Ces appels abusifs constitueraient 10 à 15 % de la totalité des appels d'urgence reçus par leurs plateformes. Le constat s'avère être similaire concernant les autres services d'urgence (policiers, urgentistes, etc.). Aussi, il souhaiterait être informé des mesures que compte prendre le Gouvernement pour soutenir cette campagne et, le cas échéant, s'il compte étendre celle-ci aux autres services d'urgence.